



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Fanny Grosz, directrice générale de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur, que lors de la séance ordinaire du conseil du 09 mars 2021, il sera étudié la demande de dérogation mineure suivante :

- Désignation de l'immeuble : lot 6 382 113 (chemin St-Guillaume) ;
- Objet de la demande : dans le cadre d'un échange de terrains entre propriétaires agricoles (autorisé par la CPTAQ), le lot susmentionné deviendra enclavé, ce qui est non conforme à la réglementation en vigueur. La dérogation mineure est pour permettre que l'opération cadastrale puisse se réaliser.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil lors de ladite séance relativement à cette demande, à condition de transmettre au préalable ses commentaires par écrit à dir@tressaintredempteur.ca.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, le 18 février 2021.

Fanny Grosz
Directrice générale
Secrétaire-trésorière